

BONNE RENTRÉE

DES CLASSES 2019 – 2020



Informations sur



www.villeneuve-saint-georges.fr



Une rentrée 2019-2020 sous le signe
de la réussite pour toutes et pour tous

L'enfance et la jeunesse, une priorité à Villeneuve



Rentrée 2019

> P. 4 à 5

- Semaine type
- Journées types

Le temps de l'école

> P. 6 à 7

- Inscrire son enfant
- Vacances scolaires 2019-2020
- Aller à l'école
 - > Un bus gratuit
 - > Priorité à la sécurité

Objectif réussite

> P. 8 à 9

- Favoriser la découverte et les apprentissages
 - > L'accompagnement des projets pédagogiques
 - > Un large choix d'activités
- La réussite scolaire pour tous
- Des partenaires impliqués
 - > Les associations de parents d'élèves
 - > Le conseil d'école
 - > Le conseil municipal des enfants (CME)

Avant et après la classe

> P. 10 À 11

- Les accueils périscolaires
 - > Avant l'école
 - > La pause du midi
 - > Après l'école
- Les accueils de loisirs
- Inscrire son enfant
- Les maisons pour tous
- Les séjours de vacances

Restauration scolaire

> P. 12 à 13

- Du nouveau dans les assiettes à Villeneuve-Saint-Georges !
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous
- Favoriser l'accès à un repas équilibré pour tous les enfants scolarisés

Inscriptions et tarifs

> P. 14 à 17

- Inscrire son enfant
- Faire calculer son quotient familial
- Connaître les tarifs
 - > Les activités périscolaires et extrascolaires
 - > Les pénalités de retard
 - > Les séjours de vacances
- Régler ses factures
- Connaître les tarifs

Pratique

> P. 18 à 19

- Direction de l'Éducation
- Les écoles
 - > Les écoles maternelles
 - > Les écoles élémentaires
- Les accueils de loisirs
- Les collèges et lycée
- Service municipal de la Jeunesse
- Éducation nationale

Mairie : Place Pierre Sépard, Tél. : 01 43 86 38 00 •
 Direction de l'éducation : 29, rue Henri Janin,
 Tél. : 01 71 34 60 01 ou 60 03 • Directrice de la
 publication : Sylvie ALTMAN • Rédaction et
 coordination : Services municipaux et de Rédac
 • Photos : Joël FIBERT et services municipaux
 • Conception : Pellicam • Impression : Grenier
 Supplément au magazine municipal «Villeneuve 6 vous »



Rentrée scolaire 2018-2019

C'est l'heure de la rentrée des classes et c'est une nouvelle occasion d'adresser à chacun d'entre vous le guide de la rentrée. Il rassemble toutes les informations nécessaires à vos démarches pour vous apporter une aide pratique : l'organisation des temps scolaires, la restauration, les activités périscolaires et toutes les informations utiles pour une bonne rentrée dans notre commune.

Notre volonté de garantir pour tous les enfants une alimentation saine et respectueuse de l'environnement se traduira cette année par l'introduction d'un menu végétarien par semaine ainsi que la possibilité de choisir (à partir de novembre) un menu sans viande à chaque repas.

La réussite éducative de tous reste notre priorité. C'est pourquoi, nous avons fait le choix de maintenir nos actions favorisant l'émancipation, l'épanouissement et la réussite de tous les enfants de notre ville.

Nous consacrons plus d'un quart de notre budget à l'éducation des enfants. Les services municipaux sont ouverts toute l'année, permettant à tous les enfants de se divertir, de pratiquer un sport, une activité culturelle ou artistique.

C'est toute la richesse de ces actions qui vous est présentée dans ce guide de la rentrée et qui se veut le plus pratique possible.

Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous, à vos enfants, une très bonne rentrée 2019.



Sylvie ALTMAN
Maire



Sylvie RICHETON
Adjointe à la maire chargée de l'éducation, de la famille, de la petite enfance et de la santé

Rentrée 2019

Les élèves ont classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi.



SEMAINE TYPE

Pour les écoles maternelles suivantes :

- Maternelle Anatole France
- Maternelle Berthelot
- Maternelle Condorcet
- Maternelle Anne Sylvestre
- Maternelle Marc Seguin
- Maternelle Paul Bert
- Maternelle Saint-Exupéry

	7h00-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mercredi	Accueil de loisirs				
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir

Pour les écoles maternelles suivantes :

- Maternelle Jean de la Fontaine
- Maternelle Jean Zay
- Maternelle Paul Vaillant Couturier
- Maternelle Victor Duruy

	7h00-8h20	8h20-11h20	11h20-13h20	13h20-16h20	16h20-19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mercredi	Accueil de loisirs				
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir

Pour toutes les écoles élémentaires :

	7h00-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h00	18h00-19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Études dirigées	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Études dirigées	Accueil du soir
Mercredi	Accueil de loisirs					
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Études dirigées	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Études dirigées	Accueil du soir



10 MINUTES DE DÉCALAGE

Quatre écoles maternelles sont distantes des écoles élémentaires auxquelles elles sont rattachées : Jean-de-La-Fontaine, Jean-Zay, Paul-Vaillant-Couturier et Victor-Duruy. Dans ces établissements, la classe commence et se termine 10 minutes plus tôt qu'en élémentaire pour que les parents ayant des enfants à la fois en maternelle et en élémentaire puissent les déposer et les récupérer sereinement. Cette solution répond à la demande des familles et facilite le fonctionnement des écoles concernées.

Le temps de l'école



INSCRIRE SON ENFANT

L'entrée en maternelle se fait sur inscription entre janvier et mars, pour les enfants à partir de 3 ans.

Documents à fournir à la direction de l'Éducation :

- Le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant ;
- Son carnet de santé avec les vaccins à jour ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Nouveaux Villeneuvois : si votre enfant était scolarisé auparavant dans une autre commune, vous devez fournir également le certificat de radiation de l'école précédente. Votre enfant sera préinscrit dans une école correspondant au secteur géographique de votre domicile. Vous serez ensuite reçu par le directeur-trice, qui procédera à l'admission définitive de votre enfant si la capacité d'accueil de l'école le permet.

À noter : pour le passage en élémentaire, si votre enfant est déjà scolarisé dans une école de la ville, vous n'avez aucune démarche à faire.



Chiffres-clés

11
écoles
maternelles

10
écoles
élémentaires

4 500
élèves sur
l'année scolaire
2019-2020

LES VACANCES SCOLAIRES 2019-2020

Rentrée des classes	Lundi 2 septembre 2019
Vacances de la Toussaint	Du 19 octobre au 3 novembre 2019
Vacances de Noël	Du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020
Vacances d'hiver	Du 8 au 23 février 2020
Vacances de printemps	Du 4 au 19 avril 2020
Fin des cours	3 juillet 2020

ALLER À L'ÉCOLE

UN BUS GRATUIT

Un service de transport gratuit est assuré pour les élèves des écoles Jules-Ferry, Victor-Duruy et Anne-Sylvestre qui habitent dans le quartier Belleplace-Blandin. À la montée dans le bus, chaque enfant doit présenter la carte de transport qui lui a été remise par la direction de l'Éducation lors de son inscription. Durant tout le trajet, les écoliers sont encadrés par des animateurs.

PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ

Aux heures d'entrée et de sortie d'école, des agents municipaux spécifiquement formés veillent à la sécurité des enfants qui traversent la rue. Rassurante, leur présence quotidienne favorise également le lien social.



Objectif réussite

FAVORISER LA DÉCOUVERTE ET LES APPRENTISSAGES

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PÉDAGOGIQUES

La Ville, premier partenaire des écoles publiques de son territoire, s'engage auprès des enseignants pour les aider à mener à bien leurs projets pédagogiques. Elle assure ainsi :

- Un accompagnement logistique et financier des projets de classe (en priorité pour les CM2), permettant à l'enseignant de créer une dynamique entre les élèves et d'expérimenter une autre façon d'apprendre ;
- La mise à disposition de cars municipaux pour les sorties scolaires ;
- Le déploiement d'un environnement numérique interactif (ENI) grâce à de nouveaux outils qui rendent les apprentissages plus ludiques et donnent accès à des ressources plus riches.

UN LARGE CHOIX D'ACTIVITÉS

La Ville et ses partenaires offrent aux écoliers la possibilité de s'initier à différentes pratiques.

- **Sport** : conçus conjointement avec l'Education Nationale, des parcours sportifs sont organisés pour les écoles élémentaires. Des créneaux sont réservés à la piscine de Villeneuve-Saint-Georges et des éducateurs sportifs interviennent pour accompagner les enseignants dans leurs séances d'éducation physique et sportive.

Enfin, des associations sportives villeneuvoises interviennent auprès des enfants pour leur faire découvrir différentes disciplines.

- **Culture** : le Sud-Est Théâtre propose une programmation spéciale pour les scolaires. Les documentalistes des médiathèques développent des projets spécifiques avec les enseignants. En musique et théâtre, des intervenants spécialisés du conservatoire sont mis à la disposition des écoles pour accompagner des projets.

DES FOURNITURES POUR BIEN APPRENDRE

À chaque rentrée des classes, la Ville distribue une pochette de fournitures scolaires à tous les élèves des écoles élémentaires, ainsi qu'un dictionnaire à ceux de CM2. Cette initiative contribue à offrir à chaque écolier les meilleures conditions d'apprentissage.

LA RÉUSSITE SCOLAIRE POUR TOUS

Mis en place par la Ville en lien avec l'Éducation nationale, le programme de réussite éducative (PRÉ) vise à permettre à tous les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un

environnement favorable à leur développement, un suivi individualisé. Le PRÉ prend en compte l'enfant dans sa globalité, son environnement social et familial, ainsi que la singularité de sa situation. Il s'agit également d'aider les

familles à jouer pleinement leur rôle éducatif.

Le PRÉ se traduit par différentes actions :

- Le Temps des parents, un lieu d'échanges ouvert à tous, animé par un professionnel de l'éducation qui intervient

sur un thème en lien avec la parentalité et l'éducation ;

- La médiation scolaire et interculturelle, ainsi que les ateliers Langues et

cultures pour les parents qui souhaitent renforcer leur maîtrise de la langue française pour pouvoir s'impliquer davantage dans la

scolarité de leurs enfants ;

- La médiation au sein des collèves afin de lutter contre le décrochage scolaire.

DES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Représentant les parents d'élèves, ces associations sont membres à part entière de la communauté éducative. Elles collaborent, aux décisions relatives à la vie quotidienne des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires, dans le cadre des conseils d'école et de plusieurs commissions municipales (commissions de dérogation scolaire et de restauration scolaire, comité de pilotage du conseil municipal des enfants). D'autres lieux d'échanges sont mis en place par la municipalité pour permettre aux associations de parents d'élèves de contribuer à l'élaboration d'actions et de projets éducatifs. Des rencontres et des réunions publiques sont ainsi fréquemment organisées.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

C'est l'instance qui prend toutes les décisions importantes dans la vie de l'école. Le conseil d'école est

composé du directeur•trice de l'établissement, de l'ensemble des enseignants, d'un élu de la majorité municipale et de représentants des parents d'élèves. Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) et les responsables périscolaires peuvent être invités à y siéger.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Espace d'expression et de participation des enfants à la vie de la commune, le CME est une véritable école de la citoyenneté. Il favorise l'apprentissage des valeurs civiques tout en permettant aux enfants de proposer des projets qui répondent à leurs besoins et à leurs préoccupations. Les 46 jeunes conseillers de CM1 et CM2 sont élus pour deux ans. Ils travaillent en commissions et se réunissent deux fois en séance plénière : après les élections de novembre, pour accueillir les nouveaux élus et remercier les conseillers sortants ; en juin, pour présenter leur bilan

et leurs nouveaux projets. Lesquels projets sont ensuite soumis au conseil municipal, qui les examine en vue de leur mise en œuvre. Plusieurs propositions du CME se sont déjà concrétisées : balade à vélo, concours photo, participation au forum du handicap, permis de bonne conduite à vélo, visite du théâtre et de la médiathèque, création d'un roller skate park, initiatives de solidarité, opérations propreté...

SOS RENTRÉE

Le point information jeunesse (PIJ) est partenaire du dispositif départemental SOS Rentrée qui aide les collégiens et lycéens en recherche d'affectation scolaire.

LE PÔLE CYBER JEUNES

Au point information jeunesse (PIJ), les jeunes de 11 à 25 ans peuvent surfer sur internet et accéder aux nouvelles technologies, accompagnés par des animateurs.



Avant et après la classe

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

AVANT L'ÉCOLE

Le matin, un accueil périscolaire est proposé aux familles dès 7h, pour tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires. Les enfants sont accueillis par des animateurs, qui leur proposent une collation et mettent en place des activités ludiques.

LA PAUSE DU MIDI

Animateurs, Atsem et agents de restauration veillent au bon déroulement du repas et à la bonne alimentation de chacun. Tout comme les accueils du matin et du soir, le temps du midi est sous la responsabilité d'un responsable périscolaire.

APRÈS L'ÉCOLE

- **En maternelle** : de 16h30 à 19h, un accueil du soir est organisé dans toutes les écoles. Les enfants prennent leur goûter et participent à des activités récréatives jusqu'au retour des parents.
- **En élémentaire** : à partir de 16h30, dans toutes les écoles, des études dirigées payantes sont encadrées par des enseignants rémunérés par la municipalité. Par groupe d'une vingtaine, les élèves bénéficient d'un véritable accompagnement scolaire. Au-delà de 18h, un accueil payant permet aux parents de récupérer leur enfant sereinement après le travail.



LES ACCUEILS DE LOISIRS

Le mercredi et pendant les vacances, la Ville propose aux enfants scolarisés des activités variées, adaptées à chaque tranche d'âge, qui favorisent leur bien-être et leur épanouissement. De 7h à 19h, les enfants sont pris en charge et encadrés par des animateurs qualifiés et diplômés. Chaque accueil de loisirs développe un projet pédagogique tout au long de l'année scolaire et durant les vacances d'été.

Chiffres-clés

4

accueils de loisirs maternels, pour les 3-6 ans

1

accueil de loisirs élémentaire pour les 6-12 ans

1

accueil de loisirs mixte, maternel et élémentaire (Condorcet)



LES MAISONS POUR TOUS

Les maisons pour tous sont des structures ouvertes qui accueillent les enfants à partir de 8 ans. L'inscription s'effectue sur place. Des activités et projets y sont menés le soir après l'école, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

LES SÉJOURS DE VACANCES

Véritables vacances alliant découvertes culturelles et activités sportives, la Ville propose différents séjours à destination des enfants et des jeunes.

Renseignements et inscriptions :

Direction de l'Éducation et service municipal de la jeunesse.



Restauration scolaire

DU NOUVEAU DANS LES ASSIETTES À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES !

Près de 2500 repas sont servis chaque jour par le Syndicat intercommunal de la restauration municipale (SIRM) au sein des restaurants scolaires. Le SIRM privilégie l'approvisionnement de produits issus de l'agriculture biologique et raisonnée, et favorise les circuits courts notamment avec des légumes et fruits de saison de la région.

Les menus respectant l'équilibre nutritionnel sont élaborés chaque mois par le SIRM et validés par une diététicienne. La nouveauté cette année sera l'introduction de menus végétariens afin de respecter les besoins et les choix de tous.

Pour permettre la découverte culinaire, le SIRM propose régulièrement des repas à thème, des nouveautés et participe également à l'opération nationale « La semaine du goût ». Une commission de restauration se réunit trois fois par an en présence des élus, des parents d'élèves, des élèves membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) et des représentants de l'administration afin d'aborder la qualité et le suivi des repas du SIRM.

Les élus municipaux sont engagés avec le SIRM dans un service public de restauration toujours plus respectueux de l'environnement, notamment en limitant le gaspillage et en proposant une offre de repas s'adaptant aux besoins des enfants. Cette volonté se traduit au sein des restaurants scolaires par la proposition de nouveaux types de repas pour l'année scolaire 2019-2020.

FAVORISER UNE ALIMENTATION Saine, Sûre et Durable POUR TOUS

L'alimentation durable est une alimentation viable sur le plan économique et social, qui préserve l'environnement, la santé et la diversité culturelle.



DÈS SEPTEMBRE 2019 :

Un menu journalier = 5 composantes (entrée, plat principal, produit laitier, fruit, pain)

- **Introduction d'un repas végétarien par semaine pour tous les enfants**, composé de protéines végétales ou animales (ce régime exclu la chair animale toutefois il autorise des produits d'origine animale tels que les œufs, les produits laitiers et le lait).
- **20%** d'alimentation durable servie dans les écoles, soit 5 produits par semaine

12,5% de produits issus de la pêche durable MSC

stock de poissons durable, impact environnemental minimisé, gestion efficace des pêcheries



12,5% de produits issus de l'agriculture raisonnée

respect de la biodiversité, impact environnemental minimisé



25% de produits Bleu Blanc Cœur

bien nourrir les animaux pour bien nourrir les hommes



50% de produits BIO

respect des équilibres naturels, exclusion l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM



OBJECTIF À L'HORIZON 2022 :

50% de produits de qualité et durables dans les assiettes.

FAVORISER L'ACCÈS À UN REPAS ÉQUILIBRÉ POUR TOUS LES ENFANTS SCOLARISÉS

À compter du 4 novembre 2019, deux types de repas seront proposés aux familles :

- un repas « classique »
- un repas « alternatif sans viande » (absence de viande blanche, rouge et volaille, seuls les poissons, les œufs et les produits issus du monde végétal entreront dans la composition de ces plats).

Dès la rentrée, les familles devront choisir le type de repas souhaité pour toute l'année scolaire 2019-2020, en complétant la « fiche enfant » du dossier périscolaire fourni à la rentrée des classes.

Une réunion d'information a eu lieu le 3 juillet 2019, à destination des représentants de parents d'élèves, afin de leur présenter ces évolutions.



Inscriptions et tarifs

INSCRIRE SON ENFANT AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS

À la rentrée, les enseignants remettent aux enfants les documents nécessaires pour fréquenter les accueils périscolaires et les accueils de loisirs du mercredi et des vacances (fiches d'inscription, calendrier de réservation...). L'inscription administrative est obligatoire. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial. Un règlement intérieur régit le fonctionnement de l'ensemble des accueils de loisirs.

À noter : Pour chaque période de vacances, vous devez effectuer une réservation avant une date limite. Ces formulaires sont disponibles dans les accueils périscolaires, à la direction de l'Éducation et sur le site de la Ville www.villeneuve-saint-georges.fr.

NOUVEAUTÉ

LE PORTAIL FAMILLE VOUS FACILITE LA VIE !

Afin de faciliter vos démarches, la municipalité a décidé de moderniser ses offres de services. C'est dans ce sens que le portail famille a été mis à votre disposition.

Depuis la rentrée 2018, vous pouvez suivre et régler vos factures des activités périscolaires et extrascolaires directement en ligne.

Pour cette nouvelle rentrée, chaque famille disposant de son espace personnalisé pourra procéder à la réservation des journées d'accueil de loisirs des vacances scolaires.

COMMENT CRÉER VOTRE ESPACE PERSONNALISÉ ?

1 → Accédez à l'Espace Citoyens

Connectez-vous sur le site de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges www.villeneuve-saint-georges.fr

Sur la colonne de droite, repérez le logo Compte citoyen et cliquez.

2 → Créez votre compte citoyen et votre espace famille

Dans l'Espace Citoyens, zone « *Je n'ai pas de compte* », cliquez sur le bouton « *créer mon compte* »

Remplissez chaque page en cliquant sur le bouton bleu « *page suivante* ».

Clé enfance **IMPORTANT !**

Pour créer votre espace famille, n'oubliez pas de saisir votre **Clé Enfance** (dernière page avec le cadenas) disponible auprès de la direction de l'Éducation.

FAIRE CALCULER SON QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial permet de déterminer la participation financière de la famille aux activités périscolaires et extrascolaires (restauration, accueils du matin et du soir...). Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du nombre de personnes qui le composent :

$$\text{Quotient familial} = \frac{[(\text{revenus annuels imposables}/12) + \text{prestations familiales mensuelles}]}{\text{nombre de parts fiscales}}$$

Pour faire calculer votre quotient familial, rendez-vous à la direction de l'Éducation muni des documents suivants :

- Votre avis d'imposition ou de non-imposition des revenus 2018 ;
- Une attestation de paiement des allocations familiales de moins de trois mois ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- Le livret de famille.

Pour les familles qui rencontrent des difficultés financières, une décision d'aménagement de tarif peut être prise, à titre exceptionnel, avec le centre communal d'action sociale (CCAS).

À noter : vous avez jusqu'au 19 octobre 2019 pour faire calculer votre quotient familial. À défaut, le tarif maximum sera appliqué.



RÉGLER SES FACTURES

Les activités périscolaires et extrascolaires sont facturées le mois suivant. Elles sont regroupées sur une même facture, transmise au domicile de la famille en début de mois. Le paiement peut se faire par prélèvement automatique (adhésion sur simple demande), en espèces, par chèque ou par carte bancaire à la direction de l'Éducation et depuis la rentrée 2018 via l'espace citoyen sur le site de la Ville www.villeneuve-saint-georges.fr.

CONNAÎTRE LES TARIFS

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Tranche	Quotient familial en €	Restauration	Accueils périscolaires			Accueil de loisirs mercredi et vacances scolaires		Étude dirigée (forfait au mois) ⁽³⁾		
			Matin	Soir Maternel	Soir élémentaire ⁽¹⁾	Journée [sans repas]	½ journée [sans repas]	1 enfant	2 enfants ⁽²⁾	3 enfants et plus ⁽²⁾
1	Jusqu'à 250	0,50 €	0,65 €		0,51 €	2,16 €	1,08 €	19,48 €	18,41 €	17,32 €
2	De 251 à 350	0,95 €	1,01 €	0,80 €	2,83 €	1,41 €	22,22 €	21,21 €	20,34 €	
3	De 351 à 450	1,54 €								
4	De 451 à 550	1,82 €	1,35 €	1,07 €	3,94 €	1,97 €	24,90 €	23,71 €	22,57 €	
5	De 551 à 650	2,22 €								
6	De 651 à 750	2,50 €								
7	De 751 à 850	2,97 €	1,69 €	1,33 €	5,10 €	2,56 €	27,13 €	25,98 €	24,83 €	
8	De 851 à 950	3,40 €								
9	De 951 à 1050	3,99 €								
10	De 1051 à 1150	4,51 €								
11	Plus de 1151	5,15 €								
Non villeneuvois		6,12 €	2,03 €	1,59 €	6,12 €	3,06 €	32,55 €	31,17 €	29,80 €	

(1) Accueil du soir élémentaire à partir de 18h

(2) Enfants de la même famille fréquentant l'étude dirigée

(3) Une réduction de 50% sur ces barèmes sera applicable durant les mois de petites vacances scolaires

LES PÉNALITÉS DE RETARD

Pour tous les accueils périscolaires et extrascolaires	Tarif
Retard après 19h	5,00 € par 1/4 d'heure par enfant

Accueil de loisirs (vacances scolaires)	Tarif
Absence non justifiée dans les délais	Majoration du tarif initial à 100%
Demande d'accueil le jour J (sous réserve d'acceptation)	

Tarifs issus du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires

LES SÉJOURS DE VACANCES

Tranche	«Quotient familial en €»	Tarif journalier
1	Jusqu'à 250	17,00 €
2	De 251 à 350	25,30 €
3	De 351 à 450	
4	De 451 à 550	31,50 €
5	De 551 à 650	
6	De 651 à 750	37,70 €
7	De 751 à 850	
8	De 851 à 950	40,00 €
9	De 951 à 1050	
10	De 1051 à 1150	44,00 €
11	Plus de 1151	
Non villeneuvois		

Des abattements sont prévus :

- Pour le deuxième enfant : - 10 %
- À partir du troisième enfant : - 15 %



Pratique

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

29 rue Henri-Janin

01 71 34 60 03

enfance@villeneuve-saint-georges.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis : de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h
- Les jeudis : de 13h30 à 18h

Tous les samedis du mois de septembre à partir du 7 septembre puis un samedi par mois, d'octobre à juillet, de 8h30 à 12h hors jours fériés et vacances scolaires (voir samedis ouverts sur www.villeneuve-saint-georges.fr)



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA RÉGIE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour le règlement des factures

Lundi		13h30-17h30
Mardi	8h30-12h00	13h30-17h30
Mercredi	8h30-12h00	13h30-17h30
Jeudi		13h30-17h30
Vendredi	8h30-12h00	13h30-17h30
Samedi (voir samedis ouverts sur www.villeneuve-saint-georges.fr)	8h30-12h00	

LES ÉCOLES

Les écoles maternelles

Anatole-France	36 avenue Anatole-France	01 43 89 81 10
Anne-Sylvestre	1-3 rue Paul-Verlaine	01 56 32 98 01
Berthelot	32 rue Curie	01 43 82 35 83
Condorcet	Rue Condorcet	01 43 89 03 44
Jean-de-La Fontaine	Rue Albert-Camus	01 43 82 25 60
Jean-Zay	8 allée Mozart	01 43 89 41 88
Marc-Seguin	111 avenue Anatole-France	01 43 89 06 94
Paul-Bert	Place Mouliérat	01 43 82 28 34
Paul-Vaillant-Couturier	Parc de Beauregard	01 43 89 05 58
Saint-Exupéry	8 rue Saint-Exupéry	01 43 89 14 15
Victor-Duruy	12 rue de Garibaldi	01 43 86 59 40

Les écoles élémentaires

Anatole-France	36 avenue Anatole-France	01 43 89 08 42
Anne-Sylvestre	1-3 rue Paul-Verlaine	01 56 32 98 01
Berthelot	32 rue Curie	01 43 89 08 69
Condorcet A	Rue Condorcet	01 43 89 02 92
Condorcet B	Rue Condorcet	01 43 86 41 96
Jules-Ferry	48 rue Henri-Janin	01 43 89 34 87
Marc-Seguïn	111 avenue Anatole-France	01 43 89 12 22
Paul-Bert	36 bis avenue de Choisy	01 43 89 05 32
Saint-Exupéry A	8 rue Saint-Exupéry	01 43 89 13 35
Saint-Exupéry B	8 rue Saint-Exupéry	01 43 82 63 60

Les accueils de loisirs

Victor-Duruy (maternel)	12 rue de Garibaldi	01 43 86 86 69
Jean-Zay (maternel)	8 allée Mozart	01 43 89 52 14
Saint-Exupéry (maternel)	8 rue Saint-Exupéry	01 43 89 15 70
Jean-de-La Fontaine (maternel)	Rue Albert-Camus	01 43 82 49 11
Condorcet (mixte)	Rue Condorcet	06 73 04 13 37
Accueil de loisirs élémentaire	42 avenue Anatole-France	01 43 82 63 63

Les collèges et lycées

Collège Pierre-Brossolette	38 avenue du Président-Kennedy	01 56 87 10 70
Collège Jules-Ferry	46 rue Henri-Janin	01 43 89 02 46
Collège Roland-Garros	Rue Roland-Garros	01 43 82 21 38
Collège Jules-Vallès	41 avenue de la Folie 94600 Choisy-le-Roi	01 48 90 89 58
Lycée François-Arago	36 avenue de l'Europe	01 45 10 87 00

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

25 rue Henri-Janin
01 43 86 39 10
jeunesse@villeneuve-saint-georges.fr

ÉDUCATION NATIONALE

Inspection de l'Éducation nationale
École Marc-Seguïn
113 avenue Anatole-France
94190 Villeneuve-Saint-Georges
01 45 10 15 60
Ce.0940933d@ac-creteil.fr
Médecine scolaire
01 43 86 97 67

RENTÉE SCOLAIRE
2019-2020

POCHETTE SCOLAIRE OFFERTE AUX ENFANTS

Pour contribuer à la réussite pour tous, la Municipalité distribue une pochette aux élèves des écoles élémentaires lors de la première semaine de la rentrée scolaire.

Un dictionnaire sera également offert par la Municipalité aux élèves de CM2.

Informations :
Direction de l'Éducation
29 rue Henri-Janin
01 71 34 60 03

